

INFO-MAINTIEN

Équité salariale

Numéro 23, Octobre 2022



La FSSS-CSN poursuit la lutte pour les adjoints-es à l'enseignement universitaire (AEU)

La création du titre d'emploi AEU: une belle victoire!

Rappelons-nous que la création du titre d'emploi d'adjointe à l'enseignement universitaire (AEU) a été obtenue à la suite d'une bataille qu'a réalisée la FSSS-CSN lors de la négociation de la convention collective de 2011, par la lettre d'entente no 46. Le personnel de ce titre d'emploi aura dû attendre jusqu'au 20 novembre 2020 pour obtenir enfin le rangement 11 suivant une décision arbitrale qui a donné raison à la FSSS-CSN. Un niveau salarial, que les gouvernements qui se sont succédé n'ont jamais voulu reconnaître. La FSSS-CSN est fière et heureuse de cette victoire importante pour la reconnaissance du travail de ses membres.

Malheureusement, par une stratégie honteuse, le Conseil du Trésor empêche le versement rétroactif de la totalité des sommes dues. Malgré les multiples démarches, le gouvernement refuse toujours d'entendre des centaines de travailleuses du réseau de la santé et des services sociaux et refuse toujours de leur remettre les sommes dues.

Les démarches juridiques se poursuivent

Nous avons interpellé les AEU concernées, via les syndicats, pour déposer rapidement des plaintes à la CNESST, qui est responsable de veiller à l'application de la Loi sur l'équité salariale. Il nous apparaît évident que les modifications du nombre d'échelons et du taux de salaire rétroactif appliqué par le Conseil du trésor ne sont pas conformes. Ce changement de structure salariale, décidé de manière unilatérale par le Conseil du Trésor, fait perdurer la discrimination que vivent les AEU au niveau du salaire. La FSSS-CSN poursuit actuellement les démarches en lien avec ces recours afin que les AEU obtiennent gain de cause.

De plus, suite à la victoire de cette décision arbitrale nous avons invité les syndicats à déposer des griefs afin que les droits des AEU soient respectés. La FSSS-CSN, en collaboration avec le service juridique de la CSN, fera les représentations juridiques nécessaires qui débiteront au début de l'année 2023.

Nous ne baisserons pas les bras et nous déploierons toutes les énergies nécessaires pour obtenir justice! Dès que nous aurons d'autres nouvelles, nous vous en tiendrons informés.

